

Foulées Du Large 2021 à QUIBERON

Règlement des épreuves

(Version 6 du 16 Juillet 2021)

Modifications :

Chap 3 - Inscriptions : Pass Sanitaire obligatoire pour les coureurs adultes (notification LBA 16/07/21)

Règlement Général :

- La réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme est appliquée.
- Le présent règlement est susceptible d'évoluer en fonctions des conditions sanitaires. Les paragraphes directement concernés sont notés en **mauve** et regroupés en fin de document.

1 – ORGANISATION

- QUIBERON SPORT NATURE organise 4 épreuves de course à pied sur route dans le cadre d'une **journée caritative au profit intégral de Tribu Cancer, à Quiberon, le Dimanche 25 Juillet 2021:**
 - deux courses jeunes non officielles, sans classement, à 9h30.
 - deux courses officielles, un 5 km à 10h00 et un 10 km à 11h00 (label FFA)
 - Une marche randonnée est proposé en parallèle à 9h00.
- **En fonction des directives FFA les départs pourront être donnés par « vagues »**

2 – ENGAGEMENT

- Les courses, de 1 et 2 km (« Courses Jeunes ») , 5 et 10 km, « Les Foulées du Large » , sont ouvertes à toutes les personnes s'inscrivant dans le cadre des catégories définies au paragraphe 3.
- **Ni licence ni certificat médical ne sont exigés pour les « Courses Jeunes »** et elles n'ouvrent droit à aucun classement officiel. L'inscription des enfants est soumis en revanche à une autorisation parentale effectuée sur place au retrait des dossards.
- **Signature de la Charte du Coureur (COVID 19)**
- Les coureurs des courses de 5 km et 10 km doivent être en possession soit d'**une licence en cours de validité, FFA ou délivrée par une fédération habilité (Licence FFTri non admise)** , soit d'un **certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an** et fournir celui-ci (ou sa photocopie) au moment du retrait du dossard . Il sera conservé par les organisateurs pendant un an conformément aux règlements en vigueur.
- L'autorisation parentale pour les mineurs est donnée par la signature du représentant légal sur le bulletin d'inscription, ou sur place au retrait du dossard.
- Chaque concurrent qui aura sollicité son inscription reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter dans son intégralité.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique lors de la course et en cas de vol et de dommages survenus pendant la manifestation sportive.
- Le dossard devra être entièrement lisible, porté et placé sur le torse lors de la course.

3 – INSCRIPTIONS

- Les inscriptions ne peuvent être faites que par courrier postal ou par internet.
- Pas d'inscription sur place (conditions sanitaires)
- Pass Sanitaire obligatoire pour les coureurs adultes (notification LBA 16/07/21)

Un Pass Sanitaire valide c'est soit :

- Présenter le QR Code de la deuxième vaccination de plus de 7 jours
- Présenter le QR d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h00
- Pour les anciens malades un certificat de rétablissement de la Covid-19

- Par courrier :

- Elles doivent être rédigées sur un bulletin officiel édité par l'organisateur disponible dans les Offices de Tourisme de la Presqu'île ou téléchargeable sur le site internet de QSN (<http://quiberonsportnature.bzh/index.php/foulees-du-large/fdl-2021/>) ou sur le site internet d'inscription de Chronocourse (<http://www.sportinnovation.fr>) accompagné des droits d'inscription et du **certificat médical ou de la licence, de la Charte du Coureur signée (COVID 19)** et parvenir à l'adresse suivante :

FDL 2020 14 rue des Bruyères, 56170 QUIBERON, **avant le 24/07/21.**

- Tout bulletin incorrectement rédigé ou partiellement illisible peut être refusé.

- Par internet :

- avec paiement sécurisé est possible sur le site : <http://www.sportinnovation.fr>
- **avant le 24/07/21 à 18h00**

- Les droits d'inscription sont fixés à :

- 8€ pour le **5 Km (300 dossards maximum)**
- 12€ pour le **10 Km (500 dossards maximum)**
- Gratuit pour les « **Courses Jeunes** » de **1 et 2 km** (mais don possible à Tribu Cancer)
(**100 dossards maximum**)

- L'inscription n'est validée qu'accompagnée du paiement et de la copie de la **licence FFA** ou du certificat médical (**mention « autorisé à la course à pied en compétition »**) sauf pour les « Courses Jeunes » ou l'autorisation parentale suffit.

- En cas d'annulation tardive à cause de la situation sanitaire , nous procéderons à un remboursement des droits d'inscriptions.

- Au cas où un participant dûment inscrit ne se présenterait pas à la compétition, **le droit d'inscription ne sera pas remboursé, quelque soit le motif.** (don à Tribu-Cancer)

- Une inscription ne sera pas prise en compte en cas de dossier incomplet.

- **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé** quel que soit le motif. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

4 – CATEGORIES

- Les participants devront être
 - Poussins (nés en 2010/2011) pour le 1 km,
 - Benjamins (nés en 2008/2009) pour le 2 km,
 - Minimes au minimum (nés en 2007 et avant) pour le 5 Km
 - Cadet au minimum (nés en 2005 et avant) pour le 10 Km
- Un classement minime, cadet, junior, espoir, senior et master sera effectué pour le 5 et le 10 km.
- **Les podiums seront réduits au minimum (conditions sanitaires)**
- **Pas de classement pour les 2 « Courses Jeunes » de 1 et 2 km**, ni pour la marche.
- Les concurrents de la course auront un délai **maximum de 45 minutes pour effectuer le parcours de 5 Km** jusqu'à la ligne d'arrivée, de **1h30 pour le 10km**.

5 – RETRAIT DES DOSSARDS

- **Le retrait se fera sur place**, le 25 Juillet 2021 de 08h30 à 11h00, sur présentation d'une pièce d'identité et vaut l'acceptation du règlement et dégage l'organisation des responsabilités pénales.
- **Une organisation spécifique sera mise en place pour garantir les gestes barrières.**
- La cession du dossard est strictement interdite, elle dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.
- Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité, l'organisation ne serait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

6 – ASSURANCE INDIVIDUELLE ET COMPORTEMENT – SECURITE – RESPONSABILITES

- **Ces consignes de sécurité sont susceptibles d'évoluer en fonctions des conditions sanitaires**
- **Tous les concurrents s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pour survenir avant, pendant et après l'épreuve découlant du non respect de ce règlement.**
- La sécurité est assurée par des autorités de Police et des signaleurs. Les bicyclettes et engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours, sauf munis d'une dérogation de l'organisateur.
- **Les concurrents s'engagent à respecter le site et ne pas jeter de détritrus. Une zone de propreté sera disposée juste après le ravitaillement en course, place Hoche. Tout concurrent surpris au non respect de cette charte sera éliminé**
- Après le passage du véhicule de fin de course, les coureurs seront déclarés « hors délais » signifiant SANS APPEL leur mise hors course. Tout coureur décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité, devra se conformer aux règles de circulation du code de la route et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.
- Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les coureurs ne sont pas assurés par l'organisation qui décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.
- Les éventuels incidents seront retransmis par les signaleurs au responsable de la sécurité, qui fera si nécessaire appel au poste de secours présent à l'arrivée ou à l'équipe mobile de secours ou en cas d'**urgence absolue au Centre de Secours des Pompiers de Quiberon.**
- En cas d'abandon, le concurrent sera tenu de remettre son dossard aux membres de l'organisation. En cas de non-respect du parcours ou d'absence de passage aux points de contrôle, le participant ne sera pas classé.

6 – CONDITIONS SANITAIRES

- Le présent règlement est susceptible d'évoluer en fonctions des conditions sanitaires.
 - En fonction des directives FFA les départs pourront être donnés par « vagues »
 - Signature de la Charte du Coureur (COVID 19)
 - Les inscriptions ne peuvent être faites que par courrier postal ou par internet
 - Pas d'inscription sur place
 - Une organisation spécifique sera mise en place pour garantir les gestes barrières
 - Les podiums seront réduits au minimum
 - Les consignes de sécurité sont susceptibles d'évoluer en fonctions des conditions sanitaires.
- Pass Sanitaire obligatoire pour les coureurs adultes (notification LBA 16/07/21)

Un Pass Sanitaire valide c'est soit :

- Présenter le QR Code de la deuxième vaccination de plus de 7 jours
- Présenter le QR d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h00
- Pour les anciens malades un certificat de rétablissement de la Covid-19